



Université
Michel de Montaigne
Bordeaux 3

Secrétariat Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 13 JUILLET 2010

DELIBERATION RELATIVE A L'ADOPTION DES TARIFS DES FORMATIONS

Le 13 juillet 2010, le Conseil d'administration, réuni sous la présidence de Monsieur Patrice BRUN,

⇒ Adopte le montant de 241 euros pour le tarif d'inscription à l'ANNEE SPECIALE DE FORMATION AUX CONCOURS.

Délibéré par le Conseil d'administration, à Pessac, le 13 juillet 2010.

Nombre de membres présents	22
Nombre de membres représentés	6
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre d'abstentions	1
Nombre de votes pour	27
Nombre de votes contre	0

Le Président,

Patrice BRUN.